

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

---

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CS246

présenté par

M. Lopez-Liguori, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Guitton, Mme Parmentier, M. Sabatou,  
Mme Grangier, M. Villedieu, Mme Loir, M. Falcon et Mme Engrand

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi, Le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant la mise en œuvre du référentiel, émettant des recommandations pour en améliorer le dispositif au regard du respect des libertés individuelles. Ce rapport fait l'objet d'un débat devant le Parlement. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à établir une évaluation de la mise en œuvre du référentiel de vérification d'âge prévu à l'article 1er de la présente loi. Etant donné les enjeux relatifs au respect des libertés individuelles des citoyens, il paraît nécessaire que le Parlement puisse débattre de ce dispositif, publié par l'Autorité de régulation de la communication Audiovisuelle et numérique (ARCOM)